Commission Fédérale Sportive

Réunion du 29 octobre 2008

Présents: Mmes SERVAGE - RENARD

MM. ANDRE - ROMERO - COURTIN - MORIAUX

Championnats de France Enregistrement des feuilles de marque

Cadets 1^{ere} Division

 $5^{\text{ème}}$ journée $N^{\circ}67 - 70 - 72 - 77$

Cadets 2^{eme} Division

5^{ème} journée N°130 - 131 - 132 - 148 - 151 - 152 - 129 sauf 141

Minimes Masculins

 5^{eme} journée N° 146 – 147 – 162 – 163 – 165 – 167 – 170 – 176

NM₁

 $7^{\text{ème}}$ journée $N^{\circ}55 - 57 - 59$ $8^{\text{ème}}$ journée $N^{\circ}64$ à 72 sauf 71

NM₂

5^{ème} journée N° 130 6^{ème} journée N° 144 - 145 - 149 - 155 - 157 - 159 - 168 7^{ème} journée N° 169 à 196 – sauf 174 et 188

NM₃

 $5^{\text{\'eme}}$ journée N° 289 - 292 - 300 - 307 - 316 - 320 - 325 - 326 - 337 - 338 - 351 - 353 - 356 $6^{\text{\`eme}}$ journée N° 361 à 432 sauf 383 - 384 - 387 - 396 - 425

Minimes Féminines

Journées 1 – 2 – 3 - 4 – 5 complètes

Cadettes 1^{ère} division

Journées 1-2-3-4 complètes $5^{\text{ème}}$ journée N°65 à 80 sauf 73

Cadettes 2^{ème} division

Journées 1 à 4 complètes 5^{ème} journée N°81 à 100 sauf 84 – 97

Lique Féminine

6^{ème} journée N°38 – 41 7^{ème} journée N°43 à 49

NF1

6^{ème} journée N°43 – 44 7^{ème} journée N°49 - 52 - 53 - 55 – 56

NF2

6^{ème} journée N°177 – 188 – 192 – 197 – 201 – 202 7^{ème} journée N°211 à 220 – 222 à 226 – 228 à 238

NF3

 $5^{\text{ème}}$ journée N°196 – 204 – 210 – 211 – 215 – 216 – 223 – 224 – 233 $6^{\text{ème}}$ journée N°241 à 248 – 250 – 252 à 264 – 266 à 285 – 287 – 288

OUVERTURES DE DOSSIERS

Dossier CSF 08/09 N°36 - DA DIJON 21

Suite à un contrôle des feuilles de marque des rencontres du championnat de France de NM3 poule J N34 3 du 18 octobre 2008 et 415 du 25 octobre 2008, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe, il y avait 3 titulaires d'une licence M :

WARNET Pierre Licence M F890090
SENAILLET Julien M F840890
MUNOZ Adrien M F910284

Or, les règles de participation des joueurs dans ce championnat limitent à 2 les licences M.

Dossier CSF 08/09 N°37 – Avenir de CHARTES

NF3 poule E N°269 du 26 octobre 2008

la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe II y avait 3 titulaires d'une licence M :

- BONDIS Frédérique licence M F680177 - FRUGERE Emilie M F870209 - GOSSWILLER Nolwenn M F910323

Or, les règles de participation des joueuses dans ce championnat limitent à 2 les licences M.

DOSSIERS TRAITES

Dossier CSF 08/09 N°13 - USM SARAN

Cadettes 2^{ème} division poule D N°15 du 21 septembre 2008

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la participation de la joueuse SCHIOCCHET Sophie, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualifications, la licence a été transformée autorisant la participation en Championnat de France.

Dossier CSF N°23 – Union Carquefou Ste Luce

NM2 poule C N°129 du 11 octobre 2008.

Association sportive sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation de 2 joueuses de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après le contrôle de la feuille de marque, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CSF N°27 – Roche Vendée Basket

NF1 N°28 du 4 octobre 2008.

Association sportive sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation de 2 joueuses de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après le contrôle de la feuille de marque, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CFS 07/08 N°30 - JALT Le Mans

NM3 poule F N°325 du 18 octobre 2008.

Votre association sportive a été sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation effective de 2 joueurs de moins de 21/23 ans.

Les arguments développés et après lecture du DVD, il s'avère que le marqueur a commis une erreur.

En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier CSF N°34 – ASPTT Aix en Provence

NM3 poule A N°362 du 25 octobre 2008

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3. Un joueur de − 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier CSF N°35 – Martigues Sports

NM3 poule A N°362 du 25 octobre 2008

Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3. Un joueur de − 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.

Dossier CSF N°38 – Paris Jean Bouin CASG

NF3 poule F N°275 du 26 octobre 2008 Non respect de l'article 9 du règlement particulier de NM3 Un joueur de − 21/23 ans n'a pas participé à la rencontre. Pénalité financière de 100 €.